

nople ; mais déjà le pape saint Gélase, en détruisant les restes-honteux des lupercales païennes, l'avait introduite et fixée au mois de février.

La cérémonie des cierges, qui a fait appeler cette fête *Chandeleur*, fut instituée pour effacer les profanations et les désordres des païens.

A Rome, cette fête se célèbre dans la basilique de Saint-Pierre avec une grande magnificence. Tous les personnages de distinction, romains ou étrangers, vont recevoir à genoux, des mains du pape, le cierge bénit. Ces cierges sont offerts par toutes les corporations religieuses, au Saint-Père, qui en fait des cadeaux, précieux pour ceux qui les reçoivent ; le sien propre est donné à un prince souverain ou à une princesse.

Réflexion.—Jésus et Marie donnent l'exemple de l'obéissance et de la soumission aux lois du Seigneur. Ils ont tous les droits à s'en exempter ; mais ils doivent être à jamais nos modèles, à nous qui recherchons si avidement les prétextes de nous dispenser.

LES CENDRES.—MERCREDI, 7 FÉVRIER.

Les Cendres sont une des plus belles, des plus touchantes et des plus sublimes cérémonies de l'Église. Le prêtre prend des cendres qu'il a bénites, les impose en forme de croix au front de chaque fidèle,—fût-il un roi ou même un génie—en lui disant :—“Homme, souviens-toi que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière.” Quel enseignement ! Quel anéantissement de l'orgueil humain au pied de la croix !

Allons recevoir ces cendres en expiation de notre orgueil passé, en humiliation de toutes nos fautes, en esprit de pénitence et de réconciliation, avec tous les sentiments qui doivent animer une âme chrétienne au commencement du saint temps du carême.

LE TEMPS DE LA COMMUNION PASCALE.

Le temps de la communion pascale s'étend, dans ce diocèse, du mercredi des cendres au dimanche de la Quasimodo.

L'ouverture en est annoncée par la sonnerie solennelle des cloches la veille du mercredi des cendres, le soir, après l'Angelus, et la clôture en est annoncée le dimanche même de la Quasimodo. Cette sonnerie, dit l'appendice au rituel, peut durer environ un quart d'heure, en y comprenant l'Angelus.

RÈGLES POUR L'OBSERVATION DU CARÊME.

Voici les règles pratiques pour l'observation du saint temps du carême dans cette province :

Par un indult du 7 juillet 1844, N. S. P. le Pape Grégoire